

RÈGLEMENT DES ÉTUDES CPES 2024-2026

FORMATION DE PRÉPARATION
À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DES ARTS DU CIRQUE



école
nationale
de cirque
Châtellerault



Introduction

Le monde culturel, et particulièrement celui du spectacle vivant, est un paysage sans cesse en mouvement, évoluant et s'affirmant au gré des influences et des créateur·rices, fruit de mélanges, témoin et souvent précurseur d'orientation des sociétés. Le cirque de création progresse et évolue, imprégné de couleurs dramatiques, chorégraphiques, humaines, numériques, et provenant de divers horizons. Cette évolution nous incite à élaborer une formation interdisciplinaire dont l'objectif principal est de fournir aux étudiant·es les compétences essentielles pour favoriser l'épanouissement des futur·es auteurs et autrices du cirque.

Le projet pédagogique de l'École Nationale de Cirque de Châtellerault a pour ambition de positionner l'établissement au cœur des évolutions actuelles du cirque en France et à l'international. La formation de la classe préparatoire permet aux étudiant·es d'acquérir les outils nécessaires à la construction et à la poursuite de leur projet professionnel artistique. Notre objectif principal est la formation de futur·es artistes et interprètes, de créateurs et créatrices profondément ancré·es dans le tissu contemporain. Notre enseignement repose sur une pédagogie ouverte et flexible, qui embrasse une pluralité d'esthétiques.

Au cœur de notre méthodologie, se trouve le projet individuel de chaque élève et étudiant·e, fondement de notre enseignement interdisciplinaire. Ce processus encourage le développement de l'autonomie artistique et l'expression d'une identité propre. Quelle que soit la spécialisation choisie, nos élèves et étudiant·es façonnent progressivement une haute technicité acrobatique. Tout au long de leur parcours, ils·elles édifient les bases d'une pratique circassienne exceptionnelle, complète et épanouissante, les préparant à briller dans le monde dynamique du cirque contemporain.

Instruction générale

Conformément à l'ensemble de la pédagogie de l'ENCC, nous préparons les étudiant·es à se présenter aux concours des formations supérieures qu'ils·elles auront choisi en cohérence avec leur projet d'artiste. Il s'agit donc pour l'étudiant·e d'acquérir puis d'approfondir un certain nombre de compétences et d'évolutions artistiques permettant l'appropriation d'une spécialité ainsi que l'ensemble des attendus des écoles supérieures. Nous choisissons de nous concentrer sur une promotion de 8 étudiant·es minimum recrutées tous les 2 ans et pour 2 ans de formation. Cette formation a été officiellement agréée par le Ministère de la Culture, en conformité avec la Circulaire MC/SG/MPDOC/2022-022 du 20 juin 2022, parue à la page 11 du Bulletin Officiel numéro 327 de juin 2022, émis par le Ministère de la Culture. Désormais, les étudiants bénéficient du statut d'étudiant, et l'évaluation des demandes de bourses est réalisée en collaboration avec le CROUS-Poitiers.



Règlement

Article 1 – Accès par concours

L'accès à la formation est subordonné à la réussite d'un concours d'entrée comportant deux étapes de sélection :

- présélections sur dossier,
- déroulement de la journée.

Article 2 – Accès dérogatoire

Le directeur général peut proposer à un candidat du concours ou à une personne extérieure d'intégrer la classe de préparation aux concours des grandes écoles au titre d'étudiant·e associé, y compris en cours de cursus. Cette proposition peut se justifier dans les cas suivants :

- le candidat·e ne remplit pas les conditions d'âges requis ;
- le parcours antérieur du candidat lui permet d'être admis en cours de cursus.

Article 3 – Inscriptions pédagogiques et administratives

L'étudiant·e admis doit remplir les formalités administratives et pédagogiques d'inscription. Parmi celles-ci figure le paiement d'un droit de scolarité à régler à l'ENCC. Les renseignements contenus dans les dossiers d'inscription ou les dossiers propres aux étudiant·es ne peuvent être, sans l'accord des intéressés ou de leurs représentants légaux, être communiqués à une personne étrangère de l'administration de l'ENCC. Les étudiant·es de nationalité étrangère n'appartenant pas à l'U.E devront être titulaires d'un visa valable durant toute la période de leurs études. L'affiliation à la sécurité sociale est à justifier.

Article 4 – Droits de scolarité & dépôt de garantie

Les frais de scolarité, au montant de 500€ par an, sont dus dans leur intégralité, en début d'année scolaire, au plus tard le 30 septembre sous peine de radiation. Un échelonnement des encaissements est envisageable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, mais la totalité des chèques doit être remise le 30 septembre.

Article 5 – Durée du cursus

La durée du cursus est de 2 ans se déroulant de septembre de la 1ère année à juin de la 2ème année. La formation se décline sur une base hebdomadaire de 25 heures et peuvent avoir lieu du lundi 8h au vendredi 20h. Des stages ou des moments de recherche et de création peuvent avoir lieu en plus le week-end ou sur certains moments de vacances scolaires.

Article 6 – Parcours de formation

Le parcours de formation propose un ensemble cohérent de disciplines et de compétences à acquérir : expression corporelle, expression dramatique, arts et culture, sciences appliquées, spécialités de cirque, travail personnel et présentation au public.

Le parcours de formation se compose de 23 disciplines et stages en deux ans :

- 12, la première année ;
- 11, la seconde année.

Ces disciplines et stages sont réparties en 1038h annuelles de formation chaque année (cf. Annexe I).

Article 7- Évaluation des études

Les études sont évaluées selon les modalités définies par chaque enseignant·e et/ou intervenant·e en accord avec l'administration de l'école. Des bilans individuels ou collectifs avec l'enseignant·e et/ou l'intervenant·e peuvent être organisés à l'issue des ateliers et présentations au public en présence du directeur général, directeur pédagogique ou responsable des études.

Article 8 - Les conseils pédagogiques

A chaque fin de semestre a lieu un conseil pédagogique. Il est constitué du directeur général, du directeur pédagogique, du responsable des études et de l'équipe pédagogique de l'ENCC. Ces conseils assurent le suivi pédagogique individuel de chaque étudiant·e qui permet d'analyser son évolution dans le cursus.

Article 9 - Les concertations pédagogiques

L'équipe pédagogique (enseignants et direction pédagogique) se réunit hebdomadairement afin de coordonner le suivi des étudiant·es, d'organiser les enseignements et de participer à l'évolution du projet pédagogique. Un enseignant référent est plus impliqué dans l'accompagnement quotidien de la classe. L'accompagnement personnalisé de chaque étudiant·e sera ponctué régulièrement d'entretiens avec les responsables pédagogiques et les enseignant·es de la formation.

Article 10 - Calendrier et vacances scolaires

L'emploi du temps des étudiant·es est communiqué chaque semaine par e-mail. Lorsque des changements interviennent en cours de semaine, les modifications sont également données oralement. Le directeur général décide, au début de chaque année scolaire, des dates de vacances, qui peuvent être distinctes des vacances académiques ou universitaires. Dans des circonstances exceptionnelles, les dates de vacances peuvent être modifiées. Le directeur général garde la possibilité d'organiser des cours, des répétitions, des spectacles ou des concours d'admission pendant les périodes de vacances si besoin.

Article 11 - Assiduité et travail personnel

L'assiduité aux cours prévus est obligatoire. L'ensemble des activités composant le cursus de l'étudiant·e prévaut sur toutes autres activités et tous engagements extérieurs. Le contrôle de l'assiduité se fait sous forme de feuilles de présence tenues par les enseignants et le personnel administratif de l'ENCC. Les spectacles et représentations en interne comme à l'extérieur de l'ENCC font partie des mises en situations professionnelles et sont organisés dans les conditions fixées par le directeur général. Les étudiant·es désignés par le directeur général sont tenus de participer à titre bénévole à ceux-ci ainsi qu'aux répétitions qui les précèdent.

Toute absence à une manifestation de ce type est considérée comme une absence à un cours.

Article 12 - Autorisation d'absence

Une absence peut être autorisée dans la mesure où elle est motivée et présentée par courrier et/ou e-mail au moins 8 jours avant le début de la période concernée. L'accord en est donné par le directeur général après consultation du directeur pédagogique, du responsable des études et des enseignants.

Chaque étudiant·e faisant une demande d'absence doit vérifier si elle est acceptée ou refusée, la décision étant consignée sur le cahier des demandes d'absence.

Sont considérées comme absences justifiées :

- les problèmes de santé accompagnés d'un justificatif médical,
- les cas d'accident ou de décès d'un parent proche, obligations civiles et militaires, grèves de transports sur présentation d'un justificatif,
- convocations : concours et examens publics, institutions et organismes sur présentation de justificatifs,
- et plus généralement, l'ensemble des cas dits de force majeure dûment justifiés.

Toute absence non justifiée et ou non autorisée sera considérée comme une absence injustifiée qui pourra faire l'objet d'une sanction. En cas d'absence subite, l'étudiant·e doit impérativement prévenir au plus vite l'administration de l'ENCC.

Article 13 - Les retards

En cas de retard, l'élève doit impérativement prévenir au plus vite l'administration de l'ENCC. Un retard peut entraîner l'exclusion du cours. Un avertissement peut être prononcé après l'accumulation de trois retards.

Article 14 - Les sanctions scolaires

Les sanctions scolaires sont :

- l'avertissement,
- l'exclusion temporaire,
- l'exclusion définitive.

Les sanctions scolaires sont prononcées par le conseil pédagogique. L'avertissement peut être prononcé dans les cas suivants :

- l'accumulation de 3 retards aux cours,
- un retard à un examen ou à une manifestation publique,
- une absence non autorisée ou non justifiée.

Les sanctions s'appliquent sur l'ensemble du cursus de l'étudiant·e. Après un second avertissement, l'exclusion temporaire peut être prononcée. Après un troisième avertissement l'exclusion définitive de l'établissement peut être prononcée. Sans qu'il ait besoin d'avertissement préalable, le conseil pédagogique peut être saisi dans les cas d'absence à un examen ou à une manifestation publique. Les sanctions sont prononcées par le directeur. Ce dernier peut déléguer cette compétence.

Article 15 - Les sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires sont :

- l'avertissement
- l'exclusion temporaire
- l'exclusion définitive

Les sanctions s'appliquent sur l'ensemble du cursus de l'étudiant·e. Les sanctions disciplinaires s'appliquent dans tous les cas où il y a manquement aux règles de civilité élémentaires ou à la discipline. L'avertissement et l'exclusion temporaire pour une période inférieure à un mois, sont prononcés par le directeur. Dans tous les autres cas, les décisions sont prises par le directeur conformément à l'avis du conseil de discipline.

Article 16 - Le conseil de discipline

La composition du conseil de discipline est fixée comme suit :

- le directeur général et pédagogique de l'ENCC
- le responsable des études
- enseignant·e référent·e

Le conseil de discipline est saisi par le directeur qui peut inviter toute personne dont il souhaite connaître les observations.

Le conseil de discipline juge les cas d'infraction au règlement. Il peut avoir à se prononcer sur toute faute commise par un étudiant·e.

Sauf pour l'avertissement, le directeur statue au vu de l'avis rendu par le conseil de discipline, après audition par cette instance de l'intéressé·e.

Carlos VIANNA LEITE
Directeur Général



1ère Année



Le programme s'articule autour de l'acquisition des bases pour la construction du projet personnel de l'étudiant·e : spécialités de cirque, préparation physique générale, acrobatie, équilibres, danse contemporaine, jeu d'acteur, arts et culture.

Répartition horaire annuelle des enseignements CPES 1ère année			
Régulier			
Acrobatie I	4,5h	36 semaines	162h annuelles
Préparation physique / Souplesse I	4,5h		162h annuelles
Equilibre I	2h		72h annuelles
Spécialités de cirque I	7,5h		270h annuelles
Danse I	1,5h		54h annuelles
Jeu d'acteur I	2h		72h annuelles
Travail personnel I	2h		72h annuelles
Arts et Culture I	1,5h		54h annuelles
Total heures hebdomadaires 25,5h		Total heures annuelles de cours 918h	
Stages et autres			
Sciences appliquées (anatomie, diététique)			30h
Jeu d'acteur (théâtre physique, dramaturgie et écriture)			50h
Trapèze volant (initiation)			10h
Présentation des travaux, spectacles d'école			30h
Total heures annuelles de stages 120h			
Total heures annuelles de formation 1038h			



Grands temps de l'année CPES 1ère année

Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars Avril	Mai Juin
• Préparation physique • Spécialité de cirque • Stage compagnies résidentes	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Création collective • Développement du projet personnel • Stage trapèze volant	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Observation pédagogique (bac blanc) • Evaluation (janvier) • Développement du projet personnel	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Observation pédagogique (spectacles bac) • Processus de création collective (stage) • Développement du projet personnel	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Observations pédagogiques (spectacles bac) • Processus de création collective (spectacle) • Développement du projet personnel

2ème Année



Le programme s'articule autour de la structuration et de la maturation du projet personnel de l'étudiant·e : spécialités de cirque, préparation physique générale, acrobatie, équilibres, danse contemporaine, jeu d'acteur, arts et culture.

Répartition horaire annuelle des enseignements CPES 2ème année			
Régulier			
Acrobatie II	4,5h	36 semaines	162h annuelles
Préparation physique / Souplesse II	4,5h		162h annuelles
Equilibre II	2h		72h annuelles
Spécialités de cirque II	7,5h		270h annuelles
Danse II	1,5h		54h annuelles
Jeu d'acteur II	2h		72h annuelles
Travail personnel II	2h		72h annuelles
Arts et Culture II	1,5h		54h annuelles
Total heures hebdomadaires 25,5h		Total heures annuelles de cours 918h	
Stages et autres			
Sciences appliquées (anatomie, diététique)			30h
Jeu d'acteur (théâtre physique, dramaturgie et écriture)			50h
Présentation des travaux, spectacles d'école			40h
Total heures annuelles de stages 120h			
Total heures annuelles de formation 1038h			



Grands temps de l'année CPES 2ème année

Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars Juin
• Préparation physique • Spécialité de cirque • Stage compagnies résidentes • Développement du projet personnel de l'étudiant • Présentations d'étape de travail individuel	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Création collective (EAP) • Préparation des dossiers - sélections écoles supérieures • Développement du projet personnel • Stage trapèze volant	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Evaluation (janvier) • Présentation d'étapes de travail individuel	• Préparation physique • Spécialité de cirque • Développement du projet personnel • Evaluation (juin) • Présentation d'étape de travail individuel • Finalisation du projet et passage de sélections dans les écoles ciblées

Projets externes

Dans l'objectif d'orchestrer une formation alignée sur le paysage professionnel contemporain, nous envisageons pour nos étudiantes et étudiants :

- des échanges et des rencontres privilégiés avec les entreprises résidentes à l'ENCC ou au sein de nos institutions partenaires (3T – Scène conventionnée de Châtellerauld et autres...) ;
- des interactions édifiantes avec d'anciens élèves, à présent professionnels accomplis ;
- des discussions et des rencontres avec des représentant·es d'écoles supérieures ;
- des sorties culturelles pour assister à des spectacles de grande qualité ;
- Une implication active dans la création de spectacles, qu'ils se déroulent au sein de l'école ou à l'extérieur.

Spécialités de cirque

L'ENCC dispose d'équipe pédagogique, d'infrastructure, des équipements de sécurité et des agrées nécessaires à la formation aux spécialités de cirque des groupes de disciplines aériennes, acrobatiques, manipulation d'objets et équilibre :

1 – Groupe de disciplines aériennes

- Trapèze fixe : alternance du travail en suspension et en appui par les mains, les pieds, les jarrets et des lâchés sur un trapèze fixe.
- Trapèze ballant : alternance du travail en suspension et en appui par les mains, les pieds, les jarrets et des lâchés sur un trapèze en ballant.
- Trapèze danse : un trapèze avec les deux cordes accrochées à un seul point. Il monte et descend et prend tout l'espace de la piste. Cela permet d'ajouter à l'alternance du travail en suspension le mouvement par la danse qui épouse chaque rotation et chaque balancement.
- Corde lisse : corde suspendue permettant d'évoluer verticalement grâce à la réalisation de nœuds autour de toutes les parties du corps.
- Corde volante : alternance du travail en suspension et en appui par les mains, les pieds, les jarrets et des lâchés sur une corde en ballant, suspendue à ses deux extrémités.
- Cerceau : cerceau accroché à une élingue qui permet un travail à plusieurs hauteurs en fixe et en rotation. On y effectue un travail alternant la suspension et les appuis par les mains, les pieds, les jarrets et les lâchers.
- Sangles : deux sangles suspendues sur lesquelles l'élève s'enroule et chute, en suspension à la verticale, en balancement ou en manège.
- Cadre aérien : agrès aérien fixe permettant l'acrobatie aérienne. Le porteur est suspendu par les genoux à cet agrès en forme de cadre. Le voltigeur évolue en suspension en fixe ou ballant et effectue des lâchers rattrapés.
- Tissu : tissu suspendu sur 1 ou 2 brins permettant d'évoluer verticalement grâce à la réalisation de nœuds autour de toutes les parties du corps.
- Hamac en ballant : alternance du travail en suspension et en appui par les mains, les pieds, les jarrets et des lâchés sur un hamac en ballant, suspendue à ses deux extrémités.

2 - Groupe de disciplines acrobatiques

- Mains à mains : travail collectif de portés statiques ou dynamiques mêlant les équilibres, les planches, les colonnes, les lancés, les rattrapes... Plusieurs acteurs : porteur et voltigeur
- Bascule : planche le plus souvent fabriquée en bois montée sur un axe autorisant ainsi à deux personnes de sauter alternativement, l'une en face de l'autre. Ils sont donc à la fois pousseur et voltigeur. Cet agrès permet entre autres l'exécution de figures acrobatiques aériennes avec retour sur la planche mais également avec réception sur des tapis.
- Roue Allemande : agrès acrobatique mobile permettant des rotations avec appuis intérieurs et extérieurs.
- Roue Cyr : agrès circulaire en acier ou en aluminium permettant des rotations transversales et latérales avec appuis mains/pieds
- Mât chinois : tube rigide vertical haubané permettant la réalisation de figures acrobatiques, d'éléments de force, de souplesse de rebonds et de glissade le long du mât.
- Mât pendulaire : tube rigide vertical suspendu permettant la réalisation de figures acrobatiques, d'éléments de force, de souplesse et de glissade le long du mât.
- Anneaux chinois : un ou plusieurs anneaux (ou cerceaux) posés sur un support qui peut ou non tourner sur lui-même. Le but consiste à le ou les traverser en effectuant des figures de souplesse et acrobatiques sans faire tomber les anneaux.
- Contorsion : exercice d'acrobatie consistant à donner à son corps et à ses membres des tensions.
- Acrobatie sur cycle : maîtrise du vélo en mouvement et en statique avec des prises d'équilibre, des retournements, des appuis sur les axes des roues, des pédales, de la selle, du guidon...

3 - Groupe de disciplines de manipulation

- Jonglerie : manipulation d'objets (massues, balles et tout autre objet) associant les lancés, les rattrapes et les relances.

4 - Groupe de disciplines d'équilibre

- Équilibre : travail d'équilibre sur les mains au sol, sur des cannes ou sur tout autre objet alternant les maintiens, les transitions et les planches.
- Fil de fer : travail en équilibre sur un fil de fer tendu alternant les déplacements, les positions statiques et les sauts.
- Corde molle : travail en équilibre sur une corde molle alternant les déplacements, les positions statiques et les roulades.
- Échelle libre : échelle métallique permettant l'exécution de figures sur les barreaux telles que des descentes, montées, renversements ou franchissements.

Préparation Physique

Trimestres 1-2 : Établissement des Bases

- Accent mis sur l'évaluation physique initiale.
- Développement de la résistance cardiovasculaire et musculaire.
- Introduction aux fondamentaux du crosstraining.

Trimestres 3-4 : Perfectionnement Technique

- Emphase sur la technique spécifique spécialités de cirque.
- Intensification du crosstraining pour un renforcement global.
- Début de l'entraînement à la flexibilité et à l'équilibre.

Trimestres 5-6 : Élévation du Niveau d'Intensité

- Augmentation progressive de la charge et de l'intensité des exercices.
- Approfondissement de la flexibilité et de la mobilité articulaire.
- Adaptation du programme en fonction des compétences individuelles.

Trimestres 7-8 : Personnalisation et Spécialisation

- Intensification de l'entraînement spécifique à la spécialité de cirque choisie.
- Accent sur les aspects psychomoteurs et expressifs.

Remarque : Chaque trimestre inclura des périodes de récupération active et des évaluations périodiques pour ajuster le programme. L'objectif est de préparer les étudiants aux défis physiques et techniques exigés dans l'enseignement supérieur du cirque, favorisant un développement intégral sur les deux années de formation.

Danse

- Conscience des structures corporelles, exploration du mouvement et expansion de l'expression corporelle. L'organisation du corps dans l'espace et la perception des différentes dimensions de la danse. Réflexion sur le mouvement et compréhension des choix esthétiques. L'expressivité corporelle pour la création dans les arts du cirque.
- Au cours du programme, chaque étudiant développera votre pratique de la danse en travaillant avec un large éventail de pratiques de mouvement et de danse et de formes d'expression. Par la pratique et la réflexion, chaque étudiant pratiquera la danse en relation avec diverses méthodes de travail et processus créatifs dans des cadres performatifs et chorégraphiques.

Jeu d'acteur

- La voix : respiration, échauffement, pose de voix (médium et adapter sa voix aux espaces, articulation, l'adresse : à soi, au public, entre artistes au plateau, à un objet, au ciel ou au sol, voix chuchotée, hurlée, exagérée, parlée, chantée, inventée, le silence
- Le corps : la présence, l'intériorité, les émotions, le regard, l'immobilité et la vie, le moment où on bouge, où on parle en fonction de l'effet recherché, en équilibre stable ou instable, sur l'aggrès ou pas.

- L'espace : vaste ou restreint, circulaire, frontal, bi-frontal, autre, intérieur ou extérieur, salle de spectacle ou espace public, espace vide ou rempli (par quoi ? et pourquoi ?), sur terre ou dans les airs, contrainte et/ou liberté par rapport à un agrès ?
- Expérimentations en jeu de textes pluriels : lecture, monologue, chœur, dialogue, voix off, textes du théâtre classique, moderne ou contemporain : le tragique, le comique et le dramatique, écritures personnelles sur thématiques données ou libres, choix de matériaux textes non dramatiques pouvant servir d'appui au propos d'un numéro
- Texte et interprétation : le relâchement, la disponibilité, intensions, directions, choix, écoute, concentration partage, émotions, un personnage (qui est-ce ? comment on le cherche et le nourri...) ou soi-même, l'intime, le vrai et le faux, l'improvisation.

Arts et culture

1- Histoire de la naissance du spectacle vivant et du cirque :

Mythologie primitive / Passage du cultuel au culturel, la naissance du spectacle vivant jusqu'à la tragédie grecque, les jeux du cirque à Rome, spectacle vivant au Moyen Age, cirque moderne, cirque américain, l'émergence du clown, cirque contemporain, et l'origine des disciplines de cirque.

2- Les liens avec les arts frères :

Théâtre Élisabéthain, Renaissance et la Commedia dell'arte, l'apport du théâtre du XIXème au cirque contemporain, étude de L'espace vide de Peter Brook, origines de la danse

3- Ouverture sur la scène et le monde du travail :

Rédiger un dossier artistique / CV, le statut d'intermittent, travail sur la critique de spectacle, rencontre avec des gens du métier : directeur de théâtre, programmateur, médiateur culturel...

4- Journal de bord ou carnet :

Chaque étudiant s'approprie un carnet dans lequel il fait part de son parcours pendant les 2 ans de formation, afin de garder des traces, des réflexions, des ressentis artistiques, recherches, pistes de travail, inspirations...

Sciences appliquées (anatomie, diététique)

- Présentation fondamentale du système musculosquelettique. Explication des termes anatomiques, des plans et des axes des mouvements corporels, ainsi que des principaux mouvements de chaque articulation. Étude du système nerveux et du système viscéral..
- Introduction à l'exploration du système digestif, du microbiote, des choix alimentaires favorables à la santé, de ce qui est bénéfique et de ce qui ne l'est pas (et pourquoi), ainsi que de la nutrition adaptée aux sportifs et de leurs besoins spécifiques.
- Prévention des blessures : compréhension des mécanismes de blessure et, surtout, des actions préventives à mettre en place pour éviter leur survenue.

